

Corporation de services des ingénieurs du Québec (RESEAU DES INGENIEURS DU QUEBEC)

PROCÈS-VERBAL de la dixième Assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, tenue au Grand Salon C du Hyatt Regency, situé au 1255, rue Jeanne-Mance à la Ville de Montréal, le 26^e jour du mois de novembre 2009 à 18 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, M. Etienne Couture, ing., ouvre la dixième Assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de services des ingénieurs du Québec à 18 h 55.

Monsieur Couture, ing. remercie tous les membres de leur présence. Il souligne la présence de la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Mme Maud Cohen, ing., du vice-président de Gestion Férique, M. Marcel Vézina, ing., ainsi que de la présidente de l'Ontario Society of Professional Engineers (OSPE), Mme Annette Bergeron, P.Eng. et les invite à prendre la parole.

Par la suite, Monsieur Couture, ing. présente les membres du Conseil d'administration 2008-2009 de la Corporation de services des ingénieurs du Québec.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le président demande au secrétaire, M. François P. Granger, ing., si la convocation à la présente Assemblée a été faite selon les règles. Celui-ci répond que, conformément à l'article 10.4 des règlements généraux, l'avis de convocation a été posté à tous les membres le 6 octobre 2009, il a été mis en ligne sur le site internet de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, le 1^{er} septembre 2009 et publié à l'intention des membres à l'aide du Bulletin INFO-RÉSEAU de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, le 13 octobre 2009.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président demande au secrétaire de confirmer l'atteinte du quorum. Le secrétaire mentionne qu'en vertu de l'article 10.8 des règlements généraux, le quorum de l'Assemblée est fixé à 50 membres. Il confirme que le quorum est dépassé, puisque plus de 70 membres sont actuellement présents.

Le président déclare donc l'Assemblée légalement constituée.

Le président informe l'Assemblée que conformément aux règlements généraux, et au cas où des votes devraient se tenir, il nomme M^e Laurier Gauthier, ing. et Mme Mélanie Fournier scrutateurs pour la présente Assemblée.

4. DÉSIGNATION D'UN MODÉRATEUR D'ASSEMBLÉE

Le président mentionne qu'il serait souhaitable qu'un modérateur soit désigné pour diriger les débats. Il mentionne que M^e Michel Lespérance, Secrétaire général émérite de L'Université de Montréal, a été invité à cette fin et demande aux membres s'ils désirent en faire la proposition.

A-2009-001 IL EST PROPOSE PAR M. YVES LAVOIE, ING.
APPUYE PAR M. SEBASTIEN DEVEAUX, ING.
ET RESOLU DE DESIGNER M^e Michel Lespérance comme modérateur de la présente séance.

Adoptée unanimement

Le président remet donc la parole à M^e Michel Lespérance qui prend la présidence de la séance. Ce dernier remercie l'assemblée pour cette confiance renouvelée.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'Assemblée présente le projet d'ordre du jour tel qu'il a été transmis.

A-2009-002 IL EST PROPOSE PAR M. ALEXANDRE MARCOUX, ING.
APPUYE PAR M. CLAUDE CREVIER, ING.
ET RESOLU D'ADOPTER l'ordre du jour avec la modification suivante et jointe à la présente sous la cote « Annexe A » :

- Ajout du point 16.1 « Fondation de la Maison René-Lévesque »

Adoptée unanimement

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 NOVEMBRE 2008 ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

A-2009-003 IL EST PROPOSE PAR M. GUY ARBOUR, ING.
APPUYE PAR MME GENEVIEVE OUELLETTE, ING.
ET RESOLU D'ADOPTER le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 25 novembre 2008 tel que déposé.

Adoptée unanimement

7. RATIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-17 MODIFIANT LES ARTICLES 7 ET 8 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

M^e Michel Lespérance informe l'Assemblée que celle-ci peut ratifier ou rejeter un règlement, mais qu'elle ne peut pas effectuer de modification.

Le président du comité ad hoc de révision des règlements, M. François P. Granger, ing., remercie son comité et informe les membres sur la teneur du règlement 2009-17 visant les articles 7 et 8 :

- Distinction entre le poste de trésorier et de secrétaire en ayant un officier pour chaque fonction
- Pouvoir et devoir des officiers
- Précision des rôles des officiers
- Responsabilité du directeur général

M. David Vachon, ing. désire savoir pourquoi le mot « élection » a été enlevé de l'article 7.4.

M. François P. Granger, ing. l'informe qu'un dirigeant qui en remplace un autre en cours d'un mandat est coopté et que les élections ont lieu une fois par année.

Mme Micheline Bétournay, ing. s'interroge sur l'apparence de conflit d'intérêts que pourrait causer l'article 8.2. Elle soulève notamment la question à l'effet qu'un officier pourrait être congédié pour avantager un autre administrateur en lui donnant le poste vacant.

M. Granger, ing. mentionne que la charge devient vacante seulement quand un officier démissionne ou décède. Il n'y a donc pas de possibilité de congédier un officier pour donner le poste à un autre administrateur.

A-2009-004

IL EST PROPOSE PAR M. SEBASTIEN DEVEAUX, ING.

APPUYE PAR M. GUY ARBOUR, ING.

ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2009-17 modifiant les articles 7 et 8 du Règlement général

Le vote est demandé sur la proposition qui est ensuite soumise aux voix.

Pour : 63

Contre : 1

Abstention : 6

Adopté majoritairement

8. RATIFICATION DU RÈGLEMENT 2009-18 MODIFIANT LES ARTICLES 4 (SAUF 4.5), 10 ET LES DISPOSITIONS TRANSITOIRES DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Le président du comité ad hoc de révision des règlements, M. François P. Granger, ing., informe les membres sur la teneur du règlement 2009-18 visant les articles 4 (sauf 4.5), 10 et les dispositions transitoires du règlement général. Il informe l'Assemblée que le principal changement est sur la composition du CA. Il y a actuellement 9 administrateurs et le Règlement a été modifié afin qu'il y en ait 11, et ce, à partir de novembre 2010.

M. Claude Crevier, ing. s'interroge sur l'ajout de deux administrateurs alors que le RéseauIQ a perdu un partenaire principal et a une nette diminution de revenus.

M. Granger, ing. répond qu'il faut dissocier la question financière du travail à accomplir au niveau du Conseil d'administration et des différents comités. Le CA est amené à s'occuper de plus en plus de dossiers majeurs et stratégiques d'où l'importance d'augmenter le nombre de membres. De plus, s'il n'y a que l'ajout d'un officier sans augmentation du nombre d'administrateurs, le Comité exécutif se retrouvera presque majoritaire au CA. Il est donc également important d'augmenter le nombre de membres au CA pour diminuer le pouvoir décisionnel du CE.

M. Berthier Landry, ing. s'interroge sur l'article 4.7. Il aimerait comprendre pourquoi la phrase suivante n'apparaît plus dans l'article : « les absences consécutives d'un administrateur peuvent être motivées par résolution du CA ».

M. Granger, ing. l'informe qu'à chaque début d'année un calendrier des réunions régulières est adopté par le CA. Il y en a 6 par année ce qui signifie qu'un administrateur absent pendant trois réunions régulières consécutives n'est pas présent au CA pendant six mois. Le retrait de cette disposition dans l'article 4.7 enlève la pénible tâche au CA de débattre des problématiques que cela pourrait occasionner.

M. Landry, ing. trouve cela curieux qu'un administrateur démissionne de son poste pour être possiblement choisi comme directeur général par ses anciens collègues membres du CA. L'administrateur devrait terminer son mandat.

M. Granger, ing. mentionne que cet article était déjà présent dans l'ancien règlement, mais qu'il avait besoin de clarification. En effet, l'administrateur qui désire un poste de direction générale au RéseauIQ doit démissionner afin qu'il y ait une différence manquée entre les deux fonctions. Si cette clause n'y était pas alors un administrateur pourrait occuper les deux fonctions en même temps.

M. Couture, ing. spécifie que cet article dans le règlement est pour prévenir le cumul des fonctions afin d'empêcher qu'un administrateur occupe les deux postes.

M. Landry pense qu'il devrait y avoir un certain laps de temps entre l'occupation du poste d'administrateur et celui de direction générale.

A-2009-005

IL EST PROPOSE PAR M. GUY ARBOUR, ING.

APPUYE PAR M. MAURICE OUELLET, ING.

ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2009-18 modifiant les articles 4 (sauf 4.5), 10 et les dispositions transitoires du Règlement général.

Le vote est demandé sur la proposition qui est ensuite soumise aux voix.

Pour : 45

Contre : 12

Abstention : 13

Adopté majoritairement

9. RATIFICATION DU RÈGLEMENT 2009-19 MODIFIANT L'ARTICLE 4.5 ET LES ANNEXES DU RÈGLEMENT GENERAL

Le président du comité ad hoc de révision des règlements, M. François P. Granger, ing., informe les membres sur la teneur du règlement 2009-19 visant l'article 4.5 et les annexes du règlement général. Il mentionne que des précisions ont été apportées à l'article 4.5 et aux annexes.

A-2009-006

IL EST PROPOSE PAR M. ALEXANDRE MARCOUX, ING.

APPUYE PAR M. CLAUDE CREVIER, ING.

ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2009-19 modifiant l'article 4.5 et les annexes du Règlement général.

Adopté unanimement

10. RATIFICATION DU RÈGLEMENT 2009-20 MODIFIANT TOUS LES AUTRES ARTICLES DU RÈGLEMENT GENERAL

Le président du comité ad hoc de révision des règlements, M. François P. Granger, ing., informe les membres sur la teneur du règlement 2009-20 visant tous les autres articles du règlement général. Il mentionne qu'une clause de dissolution de la Corporation a été intégrée au Règlement.

M. Sébastien Deveaux, ing. s'informe à savoir si l'article 9.2 signifie que les invités doivent quitter la salle à moins que l'AGA leur permette de rester par une résolution.

M. Couture, ing. répond que l'interprétation de l'article 9.2 est que les invités n'ont pas le droit de vote.

M. David Rochette, ing. veut savoir s'il y a paiement de cotisation au RéseauIQ.

M. Granger, ing. répond que comme toute organisation sans but lucratif, le Réseau des ingénieurs du Québec peut demander une cotisation à ses membres, mais que cela n'est pas dans les plans du RéseaulQ.

A-2009-007

IL EST PROPOSE PAR M. YVES LAVOIE, ING.

APPUYE PAR M. JEAN BOISSON, ING.

ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2009-20 modifiant tous les autres articles du Règlement général.

Adopté unanimement

Le président du comité ad hoc de révision des règlements présente les membres de son comité et les remercie pour l'excellent travail.

11. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DU RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Le président, M. Etienne Couture, ing., présente son rapport annuel.

Le vice-président, M. Michel Simard, ing., présente son rapport annuel.

Le trésorier, M. François P. Granger, ing., présente son rapport annuel ainsi que le rapport du vérificateur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier se terminant le 31 août 2009.

Le trésorier, M. François P. Granger, ing., présente également le budget pour l'année 2009-2010.

Le président du comité de surveillance des finances, M. André Andraos, ing., avec l'aide de M. David Beauvais, ing. présente l'ancien mandat, le nouveau mandat du comité ainsi que le rapport annuel.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LE RAPPORT ANNUEL, LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET LE RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

M. Sarmiento Osman, ing. désire savoir pourquoi il y a 203 000 \$ de mauvaises créances.

M. François P. Granger, ing. l'informe que depuis que l'organisation existe les vérificateurs n'ont jamais regardé les mauvaises créances. Cette année le travail a été fait par la vérificatrice.

Mme Christine Brousseau, CA, a regardé l'âge des comptes et s'est aperçue qu'il y avait plusieurs petites factures émises depuis plus de trois mois qui n'ont pas été réglées d'où le montant de 203 000 \$.

M. Yves Lavoie, ing. aimerait avoir des précisions sur les renseignements supplémentaires. Il se demande si la colonne budget 2009 est celui de l'année écoulée ou de l'année à venir.

M. Etienne Couture, ing. spécifie que c'est le budget de l'année écoulée.

M. Lavoie, ing. fait le même commentaire que l'an passé c'est-à-dire que l'organisation semble avoir beaucoup de difficulté à avoir un réel qui correspond au budget. Il y a des écarts entre 25 % et 50 % en plus ou en moins dans les postes majeurs. Il faudrait que le RéseaulQ soit plus précis dans ces prévisions budgétaires.

M. Granger, ing. mentionne que cette année sans l'histoire de la Banque Nationale, le budget réel aurait été proche des prévisions budgétaires.

M. Jean-Charles Lemieux, ing. s'interroge sur le fait que la dette à long terme en 2008 de 561 000 \$ apparaît aussi dans les états financiers de 2009.

Mme Brousseau informe qu'un bilan est une photo en une période donnée et qu'en 2009 le 561 000 n'était pas le solde de la dette. Le solde réel était de 343 000 \$ pour la dette à court terme et de 561 000 pour la dette à long terme. Cette année, au 31 août 2009, il n'y a plus de dette à long terme.

Mme Micheline Bétournay, ing. regarde les états financiers et constate un déficit de près de 700 000 \$, elle s'interroge sur ce que le CA propose pour contenir les dépenses du RéseauIQ.

M. Couture, ing. mentionne que le budget présenté affiche une perte prévue de 393 000 \$.

Mme Bétournay, ing. ajoute que le RéseauIQ n'est pas sûr des produits.

M. Granger, ing. explique que lors de l'estimation des produits, on utilise le revenu réel plus une augmentation ainsi que les revenus potentiels des nouveaux services.

M. David Vachon, ing. aimerait plus de précisions sur la nouvelle clientèle.

M. Granger, ing. l'informe que tous les ingénieurs membres de l'OIQ peuvent être membre du RéseauIQ ce qui n'est pas le cas présentement. Il y a également les étudiants qui peuvent devenir membres. Le RéseauIQ travaille justement à augmenter sa clientèle en allant chercher ceux qui sont admissibles.

M. Vahcon, ing. s'interroge également sur l'augmentation du poste budgétaire « jetons de présence et autres de la présidence » par rapport au poste « jetons de présence des administrateurs » qui est constant.

M. Granger, ing. explique que les jetons de présence des administrateurs sont restés constants étant donné que le nombre de réunions est pratiquement le même chaque année tandis que le président a des jetons quand il fait de la représentation et que celle-ci a augmenté considérablement au cours des dernières années. Il définit également les étapes de contrôle, qui sont : le trésorier, le comité de surveillance des finances et les vérificateurs.

M. Claude Crevier, ing. suite à la constatations de la baisse des actifs d'environ 1 400 000 \$ en 2009, demande qu'elle mesure le CA prendra pour arrêter l'hémorragie.

M. Couture, ing. répond que le RéseauIQ travaille très fort afin d'augmenter ses revenus et il s'emploie également à être vigilant et restrictif sur les dépenses. Il mentionne également que lorsque les prévisions budgétaires sont émises, c'est la meilleure projection possible faite à un moment donné dans une situation donnée. Mais, certains événements dont le RéseauIQ n'est pas en mesure de prédire tel que la crise économique et la perte d'un partenaire principal affectent énormément le réel et crée un écart important avec les prévisions budgétaires.

Un membre du RéseauIQ désire savoir le budget consacré au site web et à la revue Imagine.

Mme Brousseau spécifie que le montant investi capitalisé en 2009 est de 78 000 \$ par rapport en 2008 qui était de 74 000 \$.

M. Couture, ing. mentionne qu'en ce qui concerne le magazine, il est prévu un plan d'affaire dans lequel la revue sera rentable. Ce n'est pas le cas présentement étant donné la crise économique qui a affecté les entreprises susceptibles de placer des annonces publicitaires.

M. Richard Robert, ing. souligne que les ingénieurs ont deux entités qui sont l'OIQ et le RéseauQ. Il a comme perception que le RéseauQ prend de plus en plus de mandats qui devraient être traités par l'OIQ, par exemple l'étude sur l'énergie faite par le RéseauQ.

M. Couture, ing. informe que le mandat de l'OIQ est d'assurer la protection du public par l'encadrement de la qualité des services offerts par les ingénieurs tandis que la mission du RéseauQ est de promouvoir les intérêts socio-économiques des ingénieurs. L'angle pris dans l'étude sur l'énergie est un positionnement en faveur des ingénieurs qui dépasse les enjeux de la protection du public.

M. Jean-Guay Tremblay, ing. aimerait que la vérificatrice élabore sur les faiblesses de contrôle interne qui peuvent porter à inquiétude.

Mme Brousseau l'informe qu'elle a émis une réserve sur le rapport étant donné qu'elle ne peut pas se prononcer sur le fait qu'il doit y avoir ou non un redressement de situation.

A-2009-08

IL EST PROPOSE PAR MME GENEVIEVE OUELLET, ING.
APPUYE PAR MME KARINE BENEZERA, ING.
ET RESOLU DE RECEVOIR les états financiers 2008-2009.

Adopté unanimement

L'Assemblée remercie la firme de vérification.

13. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010

A-2009-09

IL EST PROPOSE PAR M. FRANÇOIS P. GRANGER, ING.
APPUYE PAR M. YVAN LANDRY, ING.
ET RESOLU DE RETENIR la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer la vérification des livres comptables de l'exercice financier du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010.

Adopté unanimement

14. DÉPÔT DU RELEVÉ DU SCRUTIN

Le président du comité des élections, M^e Laurier Gauthier, ing., dépose le relevé du scrutin électoral 2009. Il identifie et remercie les membres du comité de surveillance des élections.

Cette année, le RéseauQ a innové avec le vote électronique. Il mentionne qu'il y a eu 6 440 électeurs et que les votes ont été d'environ 50 % par votation papier et 50 % par vote électronique.

Il informe l'Assemblée qu'il y avait 5 postes en élections et qu'il y a eu 11 candidats. Les administrateurs qui ont été élus sont : Mmes Nathalie Gannon, ing. et Michèle Raymond ainsi que MM Etienne Couture, ing., Francois P. Granger, ing. et Michel Riverin, ing.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Monsieur Yvan Landry, ing. s'interroge sur l'adéquation entre le « membership » de l'OIQ et celui du RéseauIQ.

M. François P. Granger, ing. informe l'Assemblée qu'un ingénieur doit être membre de l'OIQ pour être membre du RéseauIQ. Donc, si un membre est radié par l'OIQ, il devrait en informer le RéseauIQ. M. Granger, ing. confirme qu'une personne radiée perd les privilèges obtenus par le RéseauIQ dès que celui-ci est informé de la radiation et qu'il prévient le membre concerné.

M. Jean-Charles Lemieux, ing. veut savoir ce qui arrive avec les assurances d'un membre radié, et notamment il se demande si la police d'assurance automobile demeure en vigueur.

M. Granger, ing., dit que la permanence du RéseauIQ fera les vérifications à ce sujet.

M. Lemieux, ing. félicite le RéseauIQ pour son service de bilan de santé et souhaite qu'il soit offert à l'ensemble de la population des ingénieurs dans la province.

M. Yves Lavoie, ing. se sent interpellé dans sa vie personnelle par les services offerts par le RéseauIQ, mais pas dans sa vie professionnelle. Est-ce que le RéseauIQ se dirigera vers cette voie?

M. Etienne Couture, ing. l'informe que l'offre de services pour les besoins professionnels des ingénieurs fait parti des plans du RéseauIQ, mais que pour l'instant étant donné l'ensemble des défis de croissance que l'organisation vit, il faut y aller un pas à la fois.

M. André Andraos, ing. se demande si le RéseauIQ va se doter d'un système d'alerte afin qu'un membre ne devienne pas non membre par inadvertance.

M. Couture, ing. dit que cela fait partie des améliorations prévues.

M. Granger, ing. répond en tant que secrétaire du RéseauIQ qu'il y aura des vérifications faites au niveau du système, car un membre doit aviser le secrétaire s'il désire devenir non-membre pour que le statut soit modifié.

M. Andraos, ing. demande combien de membres n'ont pas pu voter à cause de cette défaillance dans le système électronique.

M. Michel Lespérance répond que l'organisation fera les tests et vérifications nécessaires.

16. DIVERS

16.1 FONDATION DE LA MAISON RENE-LEVESQUE

Un membre de l'Assemblée générale présente la Fondation de la Maison René-Lévesque et souhaite que le RéseauIQ fasse un geste de reconnaissance pour une personne qui a apporté beaucoup dans le monde du génie-conseil en informant ses membres par un texte approprié dans la revue Imagine sur la création de la Fondation de la Maison René-Lévesque.

L'assemblée générale discute de cette demande et décide de ne pas recevoir la proposition de reconnaissance.

A-2009-10 IL EST PROPOSE PAR M. MICHEL SIMARD, ING.
APPUYE PAR M. FRANÇOIS P. GRANGER, ING.
ET RESOLU D'ADRESSER au nom du Réseau des ingénieurs du Québec une motion de félicitation au président, M. Etienne Couture, ing.

Adopté unanimement

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Couture, ing. remercie M. Lespérance pour sa participation à l'AGA du RéseauQ. Il remercie également les administrateurs sortant : Mme Hélène Vaillancourt, ing. ainsi que MM. Giuseppe Indelicato, ing. et David Rioux, ing.

A-2008-011 IL EST PROPOSE PAR M. YVES LESSARD, ING.
APPUYE PAR M. ANDRE ANDRAOS, ING.
ET RESOLU de lever l'assemblée à 21 h 25.

Adoptée unanimement

Etienne Couture, ing.
Président

François P. Granger, ing.
Secrétaire

Adopté par les membres : le
Résolution no

ANNEXE A

**CORPORATION DE SERVICES
DES INGENIEURS DU QUEBEC**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Le 26 novembre 2009 à 18 h 30

Hyatt Regency
Montréal, Québec

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de la régularité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Désignation d'un modérateur
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 25 novembre 2008 et affaires en découlant
7. Ratification du règlement numéro 2009-17 modifiant les articles 7 et i du Règlement général
8. Ratification du règlement numéro 2009-18 modifiant les articles 4 (sauf 4.5), 10 et les dispositions transitoires du Règlement général
9. Ratification du règlement numéro 2009-19 modifiant l'article 4.5 et les annexes du Règlement général
10. Ratification du règlement numéro 2009-20 modifiant tous les autres articles du Règlement général
11. Présentation du rapport annuel, du rapport du vérificateur et du rapport du comité de surveillance
12. Période de questions portant sur le rapport annuel, le rapport du vérificateur et le rapport du comité de surveillance
13. Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2007-2008
14. Dépôt du relevé du scrutin
15. Période de questions générales
16. Divers
 - 16.1 Fondation de la Maison René-Lévesque
17. Levée de l'assemblée